

# Règlement - Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais 2020

**Dimanche 13 Septembre 2020**

## ORGANISATION

AVENTURE COTE D'OPALE organise la course 62 km du Dimanche 13 Septembre 2020.  
17 rue du Maréchal Lefebvre - 62126 Wimille  
03 21 87 48 71 - [organisation@trailcotedopale.com](mailto:organisation@trailcotedopale.com)

## ÉPREUVES

Une courses de pleine nature, empruntant en grande partie des chemins sont proposées. De près de 62 km, elle s'adresse aux coureurs entraînés, marathoniens ou trailers qui désirent réaliser une épreuve engagée, vallonnée avec un dénivelé de +1300 mètres, dont plus des 4/5 sur sentiers.

Dimanche 13 Septembre 2019 : départ 09h20 pour le 62 km

La course se déroule en une seule étape, à allure libre (marche rapide, course à pieds), en un temps limité.

## PARTICIPATION

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, née en 2000 ou avant.

Attention, toutes les licences sportives ne sont pas acceptées suivant le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Aussi, les licences étrangères ne sont pas valables en France.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « *Pass' J'aime Courir* » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention: les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréées selon la réglementation imposée par la FFA, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ou pour les non-licenciés, il est nécessaire de fournir un certificat médical avec la notification spécifique : de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou du sport en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce certificat datera de moins d'un an à la date de l'épreuve et sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la

présentation du certificat médical.

Le certificat spécifique n'est pas obligatoire. Il faut un certificat valable. Vous devez le joindre à votre dossier d'inscription internet uniquement. Aucun document ne sera traité s'il a été envoyé par e-mail, par courrier ou par fax. Nous rappelons que vous pourrez joindre ultérieurement votre certificat ou licence dans votre dossier d'inscription. Seuls les dossiers complets, paiement et certificat ou licence seront retenus.

Pas de vérification de certificat sur place. Dates limites d'envoi des certificats médicaux ou licences valables avant l'épreuve :

- Licences: 5 Septembre 2020.
- Certificats médicaux : 25 Août 2020.

Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard ou de se faire accompagner par un VTT, un cheval ou tout autre moyen !

## **DÉPARTS**

Le Dimanche 13 Septembre 2020, l'heure du départ est prévue à 09h20 sur la plage de Wissant pour l'épreuve 62 km.

## **ARRIVÉE**

L'arrivée sera jugée à Wissant sur la place pour toutes les épreuves.

## **REMISE DES DOSSARDS**

Retrait des dossards de 14h00 à 18h00 le samedi 12 Septembre 2020 - Place du village à Wissant. Aucun retrait ne sera possible avant cette date. Il n'est pas possible d'envoyer le dossard par voie postale.

## **SEMI AUTO-SUFFISANCE**

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle.

Sur le parcours, 3 postes de ravitaillement pour le 62 km, + 1 ravitaillement final à l'arrivée commun à tous.

Les ravitaillement solides + liquides sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.

Les ravitaillements liquides sont approvisionnés en boissons. Seule l'eau plate (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau. Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. L'assistance personnelle est autorisée uniquement sur les postes de ravitaillement officiels, à

l'exclusion de tous soins médicaux ou paramédicaux personnels qui sont strictement interdits. Il est interdit de se faire accompagner par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit, sur le parcours à pieds ou à VTT. Les chiens sont interdits sur le parcours. Il n'y a plus de gobelets sur les ravitaillements pour des raisons écologiques.

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Dossier obligatoirement complet : fiche d'inscription, licence sportive en cours de validité au jour de la course ou certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition (voir détails dans le paragraphe « participation »), datant de moins de un an le jour de la course. Les inscriptions se font sur le site internet [www.trailcotedopale.com](http://www.trailcotedopale.com).

## **ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE**

- La participation au Trail de la Côte d'Opale entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.
- Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié. Vous devez garder vos déchets sur vous.
- Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement mis hors course. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper.
- Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

## **NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS**

Trail 62 km : 500 coureurs

## **INSCRIPTION**

Droits d'engagement/Inscription :

- Trail 62 km chrono le Dimanche : 55€ jusqu'au 31 Mars/ à partir du 1er Avril 56€ /à partir du 1er Juin 57€.

Inscriptions closes pour chaque course dès que le nombre maximum de coureurs est atteint. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

## **ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail à [organisation@trailcotedopale.com](mailto:organisation@trailcotedopale.com) ou par courrier. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou fax.

### Annulation d'une inscription :

- Toute annulation entraîne 5 euros de frais de dossiers jusqu'au 30 Juin 2020. Puis 7 euros à partir du 1er Juillet 2020.
- A partir du 1er Août, toute annulation entraîne la perte de 50% du prix d'inscription.
- Après le 24 Août plus aucun remboursement ne sera effectué.
- Aucun échange de dossard n'est possible.
- Le report de l'inscription sur une prochaine édition ne sera pas accepté.
- Il est possible de souscrire une garantie annulation au moment de l'inscription.
- La revente du dossard est strictement interdite et entraîne l'exclusion automatique de l'épreuve.

### Annulation de la Pasta Party :

- La demande d'annulation de la Pasta Party doit se faire par e-mail à [organisation@trailcotedopale.com](mailto:organisation@trailcotedopale.com) ou par courrier postal.
- Toute annulation de la Pasta Party entraîne 1€50 de frais de dossiers jusqu'au 31 Août. Au-delà, plus aucun remboursement ne sera effectué.

## **GARANTIE ANNULATION**

Il est possible de souscrire à la garantie annulation au moment de l'inscription.

Statut « souscripteur » : toute personne ayant souscrite à la garantie annulation au moment de son inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais sur le parcours de son choix. Le souscripteur en question a pris soin de cocher la case correspondante sur le formulaire d'inscription et s'est engagé à régler spontanément le montant de ladite garantie annulation. La garantie annulation a pour objet de garantir au souscripteur le remboursement de ses frais d'inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais (hors frais de garantie annulation), dès lors que ce dernier s'est vu obligé d'annuler sa participation selon la liste des causes possibles suivantes :

- maladie, accident ou décès du participant «souscripteur», survenu après la souscription de la garantie annulation.
- hospitalisation, accident ou décès du conjoint, ascendant et descendant du 1er degrés du souscripteur survenant dans les 30 jours précédant la manifestation,
- une mutation professionnelle du souscripteur ou de son conjoint,
- licenciement économique du souscripteur

Les causes suivantes se sont pas éligibles au remboursement des frais d'inscription du participant « souscripteur » :

- maladie ou accident déjà constaté avant la souscription,

- une grossesse antérieure à l'inscription.
- une faute intentionnelle du participant souscripteur, refus des congés par l'employeur.

Rappel du montant de la garantie annulation : (à ajouter aux frais d'inscription) 62 km: 8€00

Suivant le bon vouloir du participant, la garantie annulation sera à souscrire au moment de l'inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais et ne pourra être souscrite ultérieurement. La garantie annulation est nominative et non transférable d'une course à une autre. Si le participant souscripteur change de course, la garantie annulation souscrite lors de la première inscription sera perdue. Les frais de la garantie annulation ne seront en aucun cas remboursés. Toute demande d'annulation doit être formulée impérativement par e-mail à [organisation@trailcotedopale.com](mailto:organisation@trailcotedopale.com) et se doit d'être accompagnée d'un justificatif valable. Aucune demande d'annulation ne sera enregistrée par téléphone, ni sur place le jour de la course. Le souscripteur peut demander l'annulation de son inscription au Trail Côte d'Opale en Pas-de-Calais jusqu'à la veille de l'événement (soit le Samedi 12 Septembre 2020 pour une inscription sur le 62 km).

Les demandes d'annulation seront analysées sous un délais d'un mois maximum. Si le souscripteur remplit bien les conditions mentionnées ci-dessus alors le remboursement de ses frais d'inscription se fera directement sur le compte bancaire de la carte bancaire ayant servi au paiement de l'inscription. Le report de l'inscription sur une prochaine édition ne sera pas accepté.

### **MODIFICATION D'INSCRIPTION**

Si un participant souhaite modifier sa course (pour une plus grande ou plus petite distance), la demande doit être formulée par e-mail à [organisation@trailcotedopale.com](mailto:organisation@trailcotedopale.com).

La modification de parcours n'est possible que s'il reste des places mises en vente via la plateforme d'inscriptions en ligne. Le participant devra de lui-même se réinscrire sur le parcours désiré en fonction du nombre de places restantes. S'il y arrive, il faudra de nouveau envoyer un e-mail à l'organisation en demandant l'annulation et le remboursement de l'ancien parcours (moins 1,5€ de frais de dossier jusqu'au 1er Août, après le 1er Août, les frais de dossiers sont de 5€). Le remboursement s'effectuera directement sur le compte bancaire de la carte bancaire ayant servi au paiement de l'inscription sous un délais de 3 semaines maximum. Aucun transfert d'une course à une autre ne sera fait de la part de l'organisation.

### **EQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET CONSEILLE :**

équipement obligatoire (contrôle sur le parcours) :

- réserve d'eau minimum à 0,5 litre,
- réserve alimentaire,
- veste imperméable légère permettant de supporter la pluie ou couverture de survie,

- un récipient (type gobelet, timbale par exemple) pour les ravitaillements.
- Tout coureur n'ayant pas son matériel obligatoire ne sera pas classé.

#### Équipement conseillé :

Crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, bande élastique, casquette ou bandana. Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

### **DOSSARDS**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et de la convocation reçue par e-mail. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, aux salles de soins, de repos, douches, sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré. Un cadeau est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

### **BRACELET**

Un bracelet est remis à chaque participant, il est à porter obligatoirement pendant toute la course.

### **COURIR SANS DOSSARD EST INTERDIT**

Un filtrage des concurrents sera mis en place, les concurrents qui ne portent pas le dossard sur la face avant de leur tee-shirt et leur bracelet au poignet seront arrêtés et ne pourront pas continuer l'épreuve.

### **SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

Une assistance médicale sera disposée sur les points d'assistance du parcours ainsi qu'à l'arrivée. Plusieurs médecins itinérants seront également sur le parcours ainsi qu'une ambulance.

Des secouristes seront présents.

Des kinésithérapeutes seront là, à l'arrivée, ainsi que des podologues pour les épreuves du Dimanche.

## **LE PARCOURS**

Le parcours est vallonné pour rappeler à ceux qui ne connaissent pas la région que nous ne sommes pas dans le plat pays. Les chemins sont balisés pour éviter toute erreur de parcours. Un descriptif du parcours est disponible sur le site.

## **POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS**

Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement.

Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

Des postes de ravitaillement seront installés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Les postes de ravitaillement sont interdits aux coureurs qui ne portent pas de dossard et de bracelet ainsi qu'au public.

Dimanche 13 Septembre 2019

Ravitaillement du 62 km : Havelinghen (complet) km 21,6 - Salle des fêtes d'Audresselles (complet) km 40 - Plage du Gris-Nez (liquide) km 58 et à l'arrivée (complet).

## **TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES**

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à 10h00 pour le 62 km.

Des barrières horaires sont imposées aux 3 postes de contrôle :

- KM 21,6 : 12h40 (Havelinghen)
- KM 40 : 15h35 (Audresselles)
- KM 58 : 18h20 (Cap Gris Nez)

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et sa puce, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires.

## **DOUCHES**

Des douches seront disponibles à l'arrivée au camping municipal.

## **ABANDON ET RAPATRIEMENT**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur est obligé de rendre son dossard invalidé au lieu d'abandon auprès du responsable.

## **PUCES**

Une puce électronique vous sera distribuée au départ collée au dossard et vous permettra d'être classé. Ces puces sont fixées au dossard et ne doivent pas être restituées à l'arrivée.

## **PÉNALISATION - DISQUALIFICATION**

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect de l'ensemble du règlement (respect du site et de l'éthique, assistance ou accompagnement illicite, dossard non visible sur l'avant en permanence, bracelet). Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Une pénalisation minimum d'une heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non conforme (il doit être porté à l'avant du tee-shirt)
- non passage à un poste de contrôle,
- utilisation d'un moyen de transport,
- départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite,
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage,
- non assistance à un concurrent en difficulté,
- assistance personnelle en dehors des postes officiels de ravitaillement,
- non respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolites ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve.

## **CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti-dopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraîne l'interdiction de concourir pendant les cinq années suivantes et est signalé à la fédération d'appartenance du coureur.

## **RÉCLAMATIONS**

Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur. Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. La réclamation doit être déposée par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

Une caution de 100€00 (cents euros) doit être versée. Elle ne sera non restituable si la réclamation n'est pas validée. Le jury de l'épreuve se compose :

- du directeur de course
- du chef de la zone géographique concernée
- du responsable PC course
- d'un représentant des coureurs.

Les décisions prises par les membres du jury seront formulées dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve en cours et seront sans appel.

## **MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES, ANNULATION DE LA COURSE**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires, les horaires de départ ou même le parcours. Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

## **ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc), aucun remboursement ne pourra être effectué.

## **ASSURANCE**

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

## **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Pour les courses longues seuls les coureurs arrivant à Wissant sont classés.

Des récompenses en lots seront distribués ainsi qu'un cadeau identique mais personnalisé pour la course à tous les finishers des courses.

Un tee-shirt technique de l'épreuve est offert à tous les participants.

Nous garantissons les tailles choisies pour les inscrits jusqu'au 1er Juin. Après nous ferons notre possible pour vous contenter avec la taille mais il n'y a plus de garantie certaine d'obtenir la taille demandée. Aucun échange de tee-shirt ne sera fait le jour de la course.

Catégories récompensées :

**Pour le 62 km chrono :**

- 1 / 2 / 3 scratch femme & homme
- 1er Séniors femme & homme
- 1er Espoir femme & homme
- 1er de chaque Master femme & homme

Les lots seront à récupérer uniquement sur place, le jour de la course, lors de la remise des prix. Aucune récompense ne pourra être réclamée ultérieurement, quel qu'en soit la raison. Les réclamations et les éventuelles demandes de rectification du classement sont recevables jusqu'à sept jours après la date de l'événement. La réclamation devra être faite par l'envoi d'un e-mail à [organisation@trailcotedopale.com](mailto:organisation@trailcotedopale.com). Au delà de cette date, plus aucune réclamation ne sera acceptée.

## **DROITS A L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

## **COMPORTEMENT DU TRAILER**

Pas de tricherie, ni avant ni pendant la course. Toute tricherie entraîne une mise hors classement et une interdiction de participer à l'épreuve pendant 1 à 3 ans.

Respectez :

- les parcours et les zones sensibles que vous traversez
- le balisage qui vous assure la bonne orientation,
- la faune et la flore environnante ; ne jeter rien dans la nature, préservons-la! - les autres coureurs : pas d'aide matérielle hors des zones prévues,
- venir en aide à un participant en difficulté
- utiliser les cabines WC mis à votre disposition,
- les bénévoles qui eux aussi participent pour le plaisir,
- la population locale qui accueille la course,

## **COMPORTEMENT DU PUBLIC**

Tout comme les trailers, le public et les accompagnants se doivent de respecter certains points essentiels à la bonne organisation de la manifestation :

Respectez :

- la faune et la flore environnante ; ne jeter rien dans la nature, préservons-la!
- les aires réservées au public (cf : où voir les coureurs ?)
- certains sites sont interdit au public, pour votre sécurité et celle des participants, merci de ne pas y accéder.
- les bénévoles qui eux aussi participent pour le plaisir,
- la population locale qui accueille la course,
- valoriser le co-voiturage afin de vous rendre sur les différents sites pour voir les coureurs,
- pour votre sécurité et celle des participants : rouler au pas.
- merci d'encourager les participants !

## **LE RESPECT DE LA NATURE**

Respecter la faune, la flore.

Ne rien jeter sur le sol.

Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site.

## **L'organisation**

### **AVENTURE CÔTE D'OPALE**